



# LE LIEN COMMUNAL

## VENDRENNES

Février 2015 – n°135

### LE MOT DU MAIRE



Chers Vendrennais

La plupart d'entre vous le savent, j'ai demandé à Monsieur le Préfet de la Vendée de bien vouloir accepter ma démission de maire de Vendrennes pour avril prochain.

En confiance et volonté de transparence avec vous, je ne vais pas chercher des prétextes à ma démission. Je suis en bonne santé, suffisamment disponible et soutenu par les miens. Je suis toujours aussi passionné par le service public et ma volonté de faire avancer les dossiers est intacte.

Avant de demander ma démission, j'ai relu avec attention les deux documents de nos engagements de campagne, Carnet de route « Pour Vendrennes » et Carnet de route 2 « Pour Vendrennes ».

Sur ces deux documents sont écrits les engagements de la liste que je conduisais. Je suis le premier engagé vis-à-vis de la commune et des Vendrennais. L'engagement, ce n'est pas des paroles et du vent. Il me paraît important aujourd'hui de m'appuyer sur ces documents.

En me présentant à vos suffrages aux dernières municipales, j'avais pour triple objectif le bien être des Vendrennais, le développement de la commune, et transmettre à la nouvelle équipe la connaissance des dossiers et l'expérience acquise pour ne pas faire perdre de temps à la commune. Sur ce dernier point, au bout d'un an, je considère avoir fait l'essentiel.

Il est logique que des divergences existent dans une équipe, c'est sain pour enrichir le débat, à condition que celles-ci ne soient pas source de défiances envers le maire. Au fil de ces premiers mois, il est apparu que le mode de gestion et de fonctionnement dont j'avais l'expérience au cours des précédents mandats était moins en adéquation avec les attentes de certains au sein du conseil. Aujourd'hui je préfère laisser la place de maire pour que les personnalités qui émergent puissent gérer à leur façon et apporter du renouveau à la commune. Une équipe nouvelle s'affirme autour de la première adjointe. Après 20 années de mandats de maire, je passe le relais.

Après un an de travail en commun, Roseline Phlipart, première adjointe est selon moi prête à relever le défi, elle en a la saine ambition. J'ai travaillé en toute intelligence avec elle, de façon constructive. Nous avons partagé les dossiers importants. A ce jour, elle appréhende avec bon sens beaucoup de sujets. Je souhaite qu'elle soit élue à ma succession et qu'elle soit soutenue de tous.

J'ai décidé de rester conseiller municipal. Rester conseiller, c'est rester fidèle aux engagements pris aux dernières municipales, c'est œuvrer dans un rôle différent, soucieux d'apporter des avis fruit de mes convictions, de mon expérience et de ma connaissance des dossiers.

Je reste également conseiller communautaire et vice-président de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour apporter mon expérience de maire sur des dossiers transversaux et structurants pour l'ensemble des communes. Au travers de ce mandat de Conseiller communautaire, je vais continuer à œuvrer pour Vendrennes et la communauté dans un contexte où les compétences de la Communauté de Communes sont de plus en plus renforcées. J'ai des responsabilités à la Communauté, il faut y consacrer du temps, ceci permettra de partager le travail avec la ou le futur maire de Vendrennes.

Etre capitaine d'équipe, président d'association, chef d'entreprise ou maire n'a rien d'honorifique. C'est un rôle où il faut savoir déléguer mais aussi impulser. Le maire a ce devoir de stimuler les initiatives, sinon la commune n'avance pas. Sans vouloir outre passer mes prérogatives de maire, en laissant le choix final au conseil municipal, je me suis toujours donné le devoir de donner cette impulsion nécessaire aux projets de développement pour Vendrennes. Je souhaite vivement qu'une ou un nouveau maire continue dans ce sens.

**Claude Rousseau**  
**Maire de Vendrennes**

Le budget communal 2015 sera voté fin mars. A ce moment-là, je redemanderai à Monsieur le Préfet d'accepter ma démission de mon poste de maire pour avril. Monsieur le Préfet a un mois pour donner son acceptation. Lorsqu'il aura accepté ma démission, celle-ci prendra effet de suite. Un nouveau maire devra être élu par le conseil municipal déjà en place parmi les conseillers municipaux actuels, sans consultation du corps électoral.



## Infos du Conseil Municipal

Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie.

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention.

L'ordre du jour et le compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : [www.vendrennes.com](http://www.vendrennes.com)

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2015

#### **Assainissement rue de la Tendresse/allée des Tilleuls – Choix de l'entreprise en charge des travaux**

Suite à la consultation lancée en novembre pour les travaux de réseaux assainissement rue de la Tendresse et allée des Tilleuls, 3 propositions ont été reçues en mairie. Au vu des offres, l'entreprise CHARPENTIER TP est retenue pour un coût des travaux s'élevant à 32 787.50 € HT.

#### **Assainissement la Guierche – Remboursement des frais d'enquête publique et d'études de sols par la commune de St André-Goule-d'Oie**

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du zonage assainissement menée conjointement avec celle de la commune de St André, Vendrennes a réglé l'intégralité des frais de commissaire enquêteur pour les communes de Vendrennes et St André, soit un montant de 1 684 €.

Vendrennes étant maître d'ouvrage pour les travaux de la station d'épuration, la commune a réglé la facture des études de sols, soit 4 020 € TTC.

Il a été décidé de demander à St André, le remboursement de :

- 50% des frais de commissaire enquêteur soit 842 €.
- 2/3 des frais d'études de sols soit 2 680 € TTC (conformément à la convention de partenariat conclue entre les communes de Vendrennes et de St André Goule d'Oie stipulant que les coûts d'investissement relatifs à la station d'épuration seront supportés à hauteur de 1/3 pour la commune de Vendrennes et de 2/3 pour la commune de St André) – (vote à mains levées – 18 votants – 18 POUR)

### **Réhabilitation du réseau eaux usées et restructuration de la station d'épuration – Maîtrise d'œuvre**

Suite au diagnostic du réseau assainissement réalisé en 2012/2013, il s'avère qu'une réhabilitation du réseau doit être faite en raison d'infiltrations d'eaux pluviales et que la lagune actuelle arrivant à saturation, il serait souhaitable d'engager, dès à présent, les études pour son extension. La consultation pour le choix du maître d'œuvre va être lancée (vote à mains levées – 18 votants – 18 OUI)

### **Eclairage du passage piéton rue du Vieux Château**

Afin de sécuriser la traversée du passage piéton entre le parking de la mairie et la rue de l'église, un candélabre va être installé.

Suivant le devis du SyDEV, le coût des travaux s'élève à 3 739 € HT (candélabre + tranchée et câble pour rejoindre le coffret électrique situé au niveau des feux). La participation communale est de 2 617 €

### **Création d'une commission Plan Local d'Urbanisme**

Afin de permettre aux conseillers qui le souhaitent de suivre de plus près l'élaboration du PLU, la commission urbanisme, déjà en charge du suivi de ce dossier, a été élargie aux élus suivants : Marie BELAUD, Christian MAZO et Alain CHENOIR.

Une rencontre avec les agriculteurs aura lieu le 22 janvier prochain.

### **Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

La participation financière est la suivante :

- Une cotisation annuelle sur la base de 0.10% de la masse salariale,
- Une facturation en fonction du nombre de visites effectuées sur la base de 42€ la visite

L'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée est renouvelée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2020.

(Vote à mains levées – 18 votants – 18 POUR)

### **Projet paysager dans le lotissement des Oiseaux**

Les propriétaires d'un lot dans le lotissement des Oiseaux, le long du chemin communal séparant le lotissement du terrain de foot, ont fait part de leur souhait de clôturer leur parcelle en y incluant une partie de ce chemin communal. Un portail serait posé afin de laisser un accès aux agents communaux pour l'entretien de la haie. Compte-tenu de la proximité du terrain de foot (problème des ballons pouvant passer par-dessus la haie), de la haie à entretenir et des règles jusque-là pratiquées sur des cas similaires, la demande de clôture du chemin communal est refusée. (Vote à bulletins secrets – 18 votants – OUI : 0 voix – NON : 18 voix)

### **Demande d'acquisition d'une parcelle communale dans le lotissement des Fleurs**

En attendant la création éventuelle d'un passage, la parcelle a été mise à la disposition du propriétaire voisin par l'intermédiaire d'une convention.

Ce voisin souhaitant acquérir cette parcelle, elle va lui être proposée au prix de 2 500 € + frais de notaire et de géomètre. (vote à bulletins secrets – 18 votants – NON : 2 voix – OUI : 16 voix)

### **Paiement des entrées à la piscine pour les enfants de l'école Marie Godet**

Les enfants de l'école Marie Godet vont à la piscine CAP VERT aux Herbiers. Les frais de transports sont pris en charge par la Communauté de Communes et les entrées sont réglées par la commune. Pour 2014, le montant s'élève à 1 627.20 € (678 entrées x 2.40 €). Vote à mains levées – 18 votants – 18 POUR

### **Subvention 2015 au Comité des Œuvres Sociales des Herbiers**

Par délibération en date du 6 novembre dernier, la commune a décidé d'adhérer au comité des œuvres sociales des Herbiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Une subvention, calculée par rapport à un pourcentage de la masse salariale (0.85%), doit être versée. Pour l'année 2015, elle s'élève à 1 331.19 €. Vote à mains levées – 18 votants – 18 POUR

### **Remboursement de facture pour remise en état d'une haie**

Une haie communale a été abîmée par un agriculteur (arbres cassés). La commune a dû faire tailler la haie par une entreprise, pour un coût de 144 € TTC. Le remboursement de cette facture va être demandé à l'agriculteur concerné. (vote à mains levées – 18 votants – 18 POUR)

### **Centre municipal de santé**

La lutte contre la désertification médicale est une des priorités de l'Agenda 21 mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers. Il était prévu de créer un centre de santé avec des antennes dans les autres communes qui le souhaitaient. Ce dossier étant long à se concrétiser, Vendrennes et Mesnard ont décidé de créer leur propre centre de santé en 2012. Il a vu le jour en mars 2013. Deux médecins se sont succédés. La fréquentation du centre était en baisse depuis septembre 2014 et il n'était pas possible de continuer au niveau financier. Les coûts étant partagés avec Mesnard, il a été raisonnablement convenu communément de ne pas renouveler le contrat du médecin arrivé à échéance le 11 décembre dernier. La proposition lui a été faite de rester en tant que médecin libéral. Le docteur a décidé de ne pas donner suite à l'offre car elle aurait trop de charges.

Une recherche de solution est en cours pour la venue d'un médecin libéral qui assurerait des permanences sur la commune.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Conseil Municipal des Enfants

Le 15 décembre étaient conviés aux urnes 79 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 pour élire leurs représentants au CME. 15 candidats se sont présentés. 9 ont été élus :

En CM1 : GABOREAU Maël, PETIT Maeva, LOIZEAU Nicolas, TOURNIER Lisa, REGNIER Bertille  
En CM2 : CAILLAUD Orlane, FONTENEAU Noël, PARAUD Quentin, BERNARD Cécilia

## **SÉANCE DU 27 JANVIER 2015**

### **Assainissement la Guierche/La Girarderie/la Brossière**

Les Communes de VENDRENNES et de SAINT ANDRE GOULE D'OIE ont signé des conventions de partenariat et de désignation de maître d'ouvrage pour la mise en place de réseaux d'eaux usées sur leur territoire respectif raccordés à une seule station d'épuration à implanter sur le territoire de VENDRENNES. Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre confiées au Cabinet 2LM, il a été relevé la nécessité de prévoir, au-delà de la création des seuls réseaux et de la station d'épuration, une opération de contrôle de chaque réseau et la création de deux postes de refoulement sur le territoire de chacune des deux Communes, étant précisé que le poste à créer sur le territoire de SAINT ANDRE GOULE D'OIE sera dédié au refoulement de l'ensemble des eaux acheminées depuis les deux réseaux vers la station d'épuration.

La mise en place de ce poste de refoulement commun a pour corollaire de créer une partie de réseau commun courant sur les territoires des Communes de SAINT ANDRE GOULE D'OIE et de VENDRENNES depuis ce poste de refoulement commun jusqu'à la station d'épuration.

Ces éléments d'ordre technique relevés par la maîtrise d'œuvre imposent de procéder à quelques adaptations des conventions de partenariat, de désignation de maître d'ouvrage ainsi qu'au contrat de maîtrise d'œuvre avec 2LM via la signature d'avenants.

De plus, aux termes de cette convention de partenariat, et de l'avenant dont elle a fait l'objet à la suite des études de maîtrise d'œuvre, une convention de groupement de commandes va être signée pour la passation des marchés relatifs à la construction de ces réseaux, et comprenant deux lots, l'un relatif au marché de travaux et l'autre relatif aux opérations de contrôle de ces réseaux une fois qu'ils auront été édifiés.

(Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### **Assainissement rue de la Tendresse et allée des Tilleuls**

Des travaux de modification du réseau assainissement sont en cours :

- rue de la Tendresse : transformation du réseau unitaire (EU/EP) en réseau séparatif
- allée des Tilleuls : raccordement du réseau EU au réseau EU de la rue de la Tendresse afin de supprimer les passages de canalisations sur terrains privés.

Le marché a été confié à l'entreprise CHARPENTIER TP pour un montant de 32 787.50 € HT.

Suite aux contrôles préalables réalisés par l'entreprise, il s'avère que les plans existants ne sont pas conformes à la réalité du terrain car le réseau EP de l'allée des Tilleuls traverse également des propriétés privées. Par conséquent, il s'avère nécessaire de réaliser un tronçon de réseau EP dans le même temps que la réalisation du tronçon EU.

Un avenant va être conclu pour le coût de ces travaux supplémentaires qui s'élève à 7 059.50 € HT.  
(Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### **Restaurant scolaire – demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

La construction d'un nouveau restaurant scolaire est une éventualité, à l'emplacement soit de la maison "Herbreteau" soit de l'Espace Loisirs. Dans les deux cas, la démolition de la maison sera obligatoire.

Un chiffrage estimatif a été réalisé par les services de la Communauté de Communes : le projet est évalué à 715 130 € HT

La concrétisation de ce projet nécessite l'obtention de subventions. Une DETR d'environ 214 539 € peut être sollicitée.

L'équipe de "Partageons nos valeurs pour Vendrennes" interroge le conseil municipal sur les montants qui sont trop précis pour n'en être qu'à l'ébauche de ce projet.

Réponse de la majorité : le projet n'en est qu'au tout début puisque l'architecte n'est pas choisi, il n'y a pas de plan du bâtiment...Le but est surtout de prendre rang pour l'attribution de cette subvention.

Pourtant, à notre connaissance, pour faire cette demande de subvention DETR, il faut avoir déposé un projet avec un plan de financement précis, un programme détaillé des travaux, la délibération du conseil municipal adoptant cette opération et arrêtant les modalités de financement. Nous nous interrogeons donc ?? Cela nous pose question au sein de notre équipe

(Vote à bulletins secrets : 19 votants – Accord pour déposer un dossier de subvention : 15 voix – refus de déposer un dossier de subvention : 1 voix – Blanc : 3 voix)

### **Aménagement de la Place des Alizés**

Il est proposé de réaliser des travaux d'aménagement place des Alizés: plantations d'érables et de bouleaux, installation de bancs, tables, pergola, création d'un jeu de boules et la pose de claustras afin de masquer les moloks. Le budget serait d'environ 5 000 € sans le bicouche qui sera réalisé dans un second temps. Le conseil municipal donne son accord par vote à main levée moyennant de mettre des espèces d'arbres pour y faire de l'ombre et dont les racines ne font pas de dégâts.

### **Location maison des Brosses**

La société ARTLASER de St Sulpice-le-Verdon est intéressée par la location de la partie libre de la maison des Brosses moyennant un loyer mensuel de 450 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015

Une porte doit être réaménagée pour y passer un transpalette. Le conseil municipal propose la location à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015, avec prise en charge par Artlaser des frais de réaménagement de la porte et paiement des loyers à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Cette société pourrait se porter acquéreur de la maison. Une estimation va être demandée au service des Domaines. (vote à bulletins secrets : 19 votants – 19 OUI)

## **SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015**

Mr le Maire rappelle en préambule que les maires de la Communauté de Communes ont rencontré Mr le Préfet ainsi que le Secrétaire Général de la Préfecture pour une réunion de travail le 6 février dernier. Les dossiers DETR ont été abordés. La Préfecture disposerait d'un budget complémentaire à répartir entre les différentes demandes. Le nombre de dossiers déposés cette année est insuffisant par rapport au montant de cette enveloppe.

### **Restaurant scolaire – Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Compte-tenu de l'exposé en préambule, la demande pour le restaurant scolaire peut être modifiée et portée au taux maximum de 40% au lieu de 30%. De plus, l'estimatif des travaux comprenant bâtiment plus parking et espaces verts est revu à la hausse.

Le nouveau coût estimatif prévisionnel s'élève à 790 130 € HT

Si la subvention est accordée, la commune disposera alors de 2 ans pour commencer les travaux et ensuite de 4 ans pour les achever. Ce délai laissera le temps de choisir l'architecte et de mener les études.

D'autres subventions seront sollicitées (Fond de concours de la Communauté de Communes, Conseil général, Région...)

La proposition a été adoptée à l'unanimité des membres présents (15 votants – 15 OUI) par un vote à mains levées.

### **Aménagement d'une salle culturelle – Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Lors de cette rencontre du 6 février, la Préfecture a indiqué que des nouveaux dossiers pouvaient encore être déposés, au-delà du 31 janvier mais avant le 25 février. Aussi, une demande de DETR au taux de 40% va être déposée pour la rénovation de la salle à proximité de la maison des associations. Cette pièce serait mise à disposition des associations pour leurs réunions.

Le coût estimatif prévisionnel s'élève à 26 100 € HT

La DETR susceptible d'être accordée pourrait s'élever à 10 440 €

(Adoptée à l'unanimité des membres présents (15 votants – 15 OUI) par un vote à mains levées)

### **Marché des producteurs locaux**

Autrefois organisés par la Chambre d'Agriculture, les marchés des producteurs locaux le sont dorénavant par la Communauté de Communes.

Un marché aura lieu à Vendrennes le 6 juin 2015 de 9h00 à 13h00 sur la place Jean Yole.

Un devis va être demandé à ErDF pour la pose d'un compteur forain afin de fournir les exposants en électricité.

### **Recrutement d'un agent communal à la MARPA**

Le travail de direction de la MARPA étant de plus en plus lourd (secrétariat, comptabilité...) un agent communal va être recruté en tant que contractuel pour une durée de 4h/mois afin d'aider au secrétariat et laisser du temps à la directrice pour de l'animation.

(Adopté à l'unanimité des membres présents (15 votants – 15 OUI) par un vote à mains levées

### **COMMUNIQUÉ DE Mr CLAUDE ROUSSEAU - Maire**

La fonction de maire est un engagement de tous les jours riche, passionnant, exigeant au service de la collectivité mais il faut savoir un jour s'arrêter.

Pour autant, lors des dernières élections municipales, il n'était pas envisageable pour moi que l'équipe sortante ne présente pas une liste de candidats et un programme. J'ai accepté de conduire cette liste, malgré mon ancienneté dans le poste (4<sup>ème</sup> mandat de maire).

Mon objectif était de transmettre à la nouvelle équipe la connaissance des dossiers et l'expérience acquise pour ne pas faire perdre de temps à la commune. Au bout d'un an, je considère avoir fait l'essentiel.

Après 20 années de mandat, passer le relais peut se comprendre. Une équipe nouvelle s'affirme autour de la première adjointe à laquelle je fais toute confiance pour assumer nos engagements de campagne, les responsabilités au service de la commune et de tous les Vendrennais.

En conséquence, j'ai demandé à Monsieur le Préfet de la Vendée d'accepter ma démission de maire pour début avril 2015. En parfait accord avec Roseline Phlipart, j'accepte de continuer à œuvrer pour la commune comme conseiller municipal et d'assumer mes responsabilités comme élu à la Communauté de communes qui prend de plus en plus de place dans l'organisation territoriale.



## **Infos mairie**

### **ELECTIONS DÉPARTEMENTALES**

Les 22 et 29 mars prochains nous élirons nos nouveaux conseillers départementaux. Avec la nouvelle carte des cantons, vous voterez pour élire un ou une conseiller(e) général(e) pour le canton de Montaigu auquel vous êtes désormais rattachés.

**N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité le jour du vote (obligatoire).**

### **ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ**

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), réalise du 2 février au 2 mai 2015, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## CHÈQUES-TAXI 2015

### PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées de **70 ans et plus, résidant à leur domicile** en Vendée, ayant une mobilité réduite ou n'ayant pas les moyens de transport nécessaires peuvent bénéficier du dispositif de chèques-taxi mis en place par le Conseil Général.

Conditions de ressources : le revenu fiscal de référence 2014 (ligne 25 de l'avis d'imposition 2014) doit être inférieur au **plafond de ressources annuel** suivant :

- Pour une personne seule : **8 640 €**

- Pour un couple : **15 120 €**

Pièce à fournir : avis d'imposition sur le revenu 2014 (revenus 2013)

### PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes reconnues handicapées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) âgées de **20 à 75 ans, résidant à leur domicile** en Vendée, n'ayant pas les moyens de transport nécessaires peuvent bénéficier du dispositif chèques-taxi mis en place par le Conseil Général.

Il s'agit des personnes titulaires d'une notification par la CDAPH : allocation adulte handicapé (AAH) ou carte d'invalidité au taux de 80 %.

Conditions de ressources : le revenu fiscal de référence 2014 (ligne 25 de l'avis d'imposition 2014) doit être inférieur au **plafond de ressources annuel** suivant :

- Pour une personne seule : **11 778 €**

- Pour un couple : **18 142.80 €**

Pièces à fournir : copie de l'avis d'imposition sur le revenu 2014 et copie de la notification de la décision de la CDAPH.

## ERRATUM

### LISTE DES ARTISANS-COMMERCANTS 2015

Dans le bulletin de janvier, rubrique des artisans-commerçants, nous avons omis Mr GUILLET Frédéric « ALLO CUISTÔT », traiteur.

Vous pouvez le joindre au 09.50.23.89.45 ou 06.02.39.67.64 ou [frenarotho@aliceadsl.fr](mailto:frenarotho@aliceadsl.fr)

*Nous nous excusons auprès de Mr GUILLET.*

### TARIFS MUNICIPAUX 2015

A la rubrique « location foyer rural », vous avez pu lire la ligne « réfectoire + cuisine » alors que cet ensemble n'est plus proposer à la location.

Afin d'honorer les dernières réservations notées avant la prise de décision de ne plus louer l'ensemble « réfectoire + cuisine », nous avons dû conserver ce tarif.



**114-** Le numéro d'urgence 114 est à utiliser pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler. Vous contactez les urgences par ce numéro, en utilisant le fax ou en envoyant un SMS.

Si vos proches sont concernés, informez-les !



## État civil

### DÉCÈS

Jérémy DROUET – 14 ans, décédé le 9 février



### NAISSANCE

Aëlig CHOTARD

21 janvier



## Agenda

- ✓ **Samedi 7 et dimanche 8 mars** : expo photos organisée par le Club Photo, au Foyer Rural
- ✓ **Vendredi 13 mars** : Assemblée Générale de Familles Rurales, au Foyer Rural
- ✓ **Samedi 14 mars** : Repas organisé par USMV Football
- ✓ **Vendredi 27 mars** : Zumba organisée par Vendrennes Volley Ball à la salle de sports
- ✓ **Dimanche 29 mars** : Bal musette organisé par l'AFN
- ✓ **Samedi 04 avril** : Circuit touristique organisé par l'Office du Tourisme au Foyer Rural
- ✓ **Mardi 07 avril** : Bébés lecteurs à 9 h 15 à la bibliothèque
- ✓ **Samedi 11 avril** : Repas organisé par l'OGEC au Foyer Rural
- ✓ **Dimanche 12 avril** : Vente de vêtements enfants et matériel de puériculture, organisée par Jumeaux et plus, au Foyer rural
- ✓ **Samedi 25 avril** : Marché de printemps organisé par l'OGEC

## Familles Rurales



L'association Familles Rurales tient à remercier toutes les familles qui utilisent le centre les Arlequins, en périscolaire ou en loisirs d'été. Afin d'assurer le bon fonctionnement de notre Centre de Loisirs, le bureau et les animatrices ont besoin **RAPIDEMENT** de nouveaux bénévoles !

Nous sommes une équipe de parents bénévoles, chargée de la gestion du Centre. Au rythme d'une réunion par mois, nous établissons les programmes et les budgets dans différents domaines : accueil des enfants en périscolaire, activités variées à moindre coût, camps/animations vacances, journées loisirs «préados».

Plus que jamais, **il devient URGENT que de nouveaux bénévoles s'investissent avec nous, pour nos enfants**. Merci de vous faire connaître auprès de Sofy, directrice du Centre Les Arlequins (02.51.61.02.48).

Notre prochain grand rendez-vous est le  
**VENDREDI 13 MARS - 20h00 au foyer rural pour l'ASSEMBLEE GENERALE,**

suivie d'un spectacle « Vendrennes a un incroyable talent » proposé par vos enfants.

Le bureau Familles Rurales de Vendrennes



## Epicerie solidaire



Depuis le 1er janvier 2015, les habitants de Vendrennes, sous conditions de ressources, peuvent prétendre à l'épicerie solidaire intercommunale.

Pour toutes demandes, merci de bien vouloir prendre un rendez-vous avec un travailleur social du pôle social de la Communauté de Communes du Pays des HERBIERS.

Par téléphone : 02 51 91 29 78



## Nouvelle entreprise

**@urélie Secrétariat, Secrétaire Indépendante**

Forte de 5 années d'expériences au sein de différentes sociétés, Aurélie BLUTEAU, Secrétaire Indépendante à Domicile depuis 3 ans est installée à Vendrennes depuis le mois de novembre. Elle est à la disposition des professionnels (Associations, artisans ou professions libérales) et des particuliers pour les aider dans leur organisation en prenant en charge les tâches administratives.

Elle propose entre autres :

- Saisie et mise en page de documents (Courriers, CV, exposés....)
- Publipostage
- Recherche Internet
- Prospection Téléphonique
- Classement
- Gestion des commandes
- Etablissement de Factures et Devis

Cette liste n'est pas exhaustive.

Vous pouvez la contacter au **06.74.48.67.14** ou par Mail : [aureliesecretariat@outlook.fr](mailto:aureliesecretariat@outlook.fr)



## Vendrennes Volley Ball

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE **VENDREDI 27 MARS 2015 !!**



**Vendrennes Volley Ball organise une ZUMBA GÉANTE**  
**le vendredi 27 mars 2015 à 20h30**  
**à la salle de sports de Vendrennes**  
**avec Christelle Boisseleau (professeur diplômé)**  
**Dress code aux couleurs du club => rose et bleu**



**Zumba ouverte à tous**

**Tarif : 5 € (7 € sans réservation)**

Réservations jusqu'au mercredi 25 mars 2015 à l'adresse suivante : [zumbavvb@outlook.fr](mailto:zumbavvb@outlook.fr)

Règlement à envoyer chez Perrine Seiller – 25 rue de la Touche Boudaud – 85250 VENDRENNES



« LE LIEN COMMUNAL » – février 2015  
page 10

RETROUVEZ NOUS SUR  
<https://facebook.com/vendrennes>



"Le club « Vendrennes Photo » organise son exposition photographique et sera heureux de vous accueillir pour vous faire découvrir ses réalisations les

**7 et 8 Mars 2015**

**À la salle du Foyer Rural**

Plus de 120 photos sur différents thèmes et de nombreux diaporamas seront présentés.

De plus, le club vous propose de vous faire photographe (famille, couple, enfant...) dans un studio photo installé sur place dans un endroit réservé spécialement à cet effet.

Venez nombreux ! Entrée gratuite.

Les adhérents seront à votre service pour commenter les images exposées et apporter des conseils dans le domaine de la photographie. "



## Communiqué de la Gendarmerie

### Détecteurs de fumée

Le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF).

A l'approche de cette échéance, certains démarcheurs, peu scrupuleux, tentent de vendre à des tarifs prohibitifs ce type d'appareil.

Les premiers prix de ces détecteurs relevés dans les grandes surfaces et magasins de bricolage sont de l'ordre de 15 à 20 euros. La pose est aisée et ne nécessite pas de compétence particulière.

Le seul entretien à faire sur un détecteur, c'est de changer sa pile, il est donc inutile de souscrire un contrat de maintenance.

Le démarchage téléphonique : Certains commerciaux se présentent avec le titre de « responsable sécurité incendie », vous fixent rendez-vous par téléphone et se montrent très insistant face à l'urgence de se mettre en règle avec la réglementation.

Sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

Le démarchage à domicile est autorisé mais il est soumis à un délai obligatoire de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus depuis le 13 juin 2014. Si vous soupçonnez de faux installateurs, faites appel à votre gendarmerie.



## Communiqué de la Direction Générale des Finances Publiques

"Baisse de l'impôt sur le revenu: adaptez dès maintenant vos mensualités ou acomptes provisionnels grâce au nouveau simulateur en ligne. Pour en savoir +, rendez vous sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)"



## Les Florès Danse

**LES FLORES DANSE propose une activité détente pour tous animée par Sophie Rousselot.**

**\*Tous les lundis de 9h30 à 10h30 et Fous les Jeudis de 20h30 à 21h30 - salle de danse à Sainte Florence**

**Séance découverte:8€ ✓ Inscription et infos au:06-43-87-68-81  
✓ Atelier pour les enfants pendant les vacances.**



## Espace d'expression des listes

### Liste « PARTAGEONS NOS VALEURS POUR VENDRENNES »

Ce mois-ci, le point sur le dossier actuel à Vendrennes :

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Qu'est-ce que c'est ?

PLU, PADD autant de sigles énigmatiques !

Pourtant, tous sont des documents fondamentaux qui racontent le devenir de notre territoire, en tenant compte de l'aménagement global de ce dernier, de l'habitat par le respect du volume d'habitation, des zones d'activités économiques, du paysage, du patrimoine...

Au sein de notre équipe « **PARTAGEONS NOS VALEURS POUR VENDRENNES** », nous sommes vigilants du suivi du dossier dans la mesure des informations qui nous sont communiquées.

Les élus doivent TOUS se sentir concernés par ce sujet. C'est important !

Il est bon de rappeler que le PLU a été sous l'ancien mandat refusé pour non-respect des obligations légales de notre commune.

**SOYONS TRANSPARENT** sur ce sujet afin de défendre l'intérêt général de notre territoire et non des intérêts particuliers. Vous en êtes d'accord ?

Alors, si vous le voulez bien, nous restons attentifs et bienveillants.

L'équipe « **PARTAGEONS NOS VALEURS POUR VENDRENNES** ».